Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 94 (1986)

Artikel: L'ancienne structure agraire de Faoug au XVIIe siècle
Autor: Pictet, Robert
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-69735

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'ancienne structure agraire de Faoug au XVIIe siècle

ROBERT PICTET

Limité par la commune d'Avenches et la frontière fribourgeoise, point extrême de l'avance francophone, dernier relais vaudois sur l'ancienne route de Lausanne à Berne, le village de Faoug nous est surtout connu comme patrie de l'homme d'Etat radical Henri Druey[1]. Son père, cabaretier au village, descend en droite ligne des Druey, bourgeois de la commune avant 1453[2], qui apparaissent nombreux dans un document de 1675 que nous analyserons pour présenter la structure agraire de Faoug à la fin du XVIIe siècle.

Ce petit cahier de 26 pages, déposé aux Archives cantonales vaudoises lors d'une remise effectuée par le tribunal du district d'Avenches, s'intitule «Dénombrement et spécification de toutes les pièces existantes rière le territoire, confins et messellerie[3] du village de Faoug, sur lesquelles tant Leurs Excellences de Berne, nos Souverains Seigneurs, que la Cure dudit Faoug, lèvent et perçoivent le dîme (...). Fait en mars et septembre 1675»[4]. Détaillé enapparence, l'énoncé ne dévoile pourtant pas le contenu réel du document puisque, au travers d'une liste exhaustive de propriétai-

---

[1] Henri Druey voit le jour à Faoug, sous la République Helvétique, le 12 avril 1799, et y sera enterré avec les honneurs dus à son rang, le 2 avril 1855.

[2] HENRI DELÉDEVANT ET MARC HENRIOUD, *Le livre d'or des familles vaudoises*, Lausanne 1923, p. 173.

[3] La messellerie est une circonscription sur laquelle s'exerce le droit de percevoir les amendes de police rurale, soit gager ceux qui causent des dommages aux fruits de la terre, aux pâturages et aux bois. WILLIAM PIERREHUMBERT, *Dictionnaire du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel 1926, p. 362 (cité dorénavant PIERREHUMBERT, *Dictionnaire*).

[4] ACV, Fl 356.

res fonciers et du dénombrement de leurs biens, transparaît une description des structures agraires d'un finage[5] soumis aux contraintes collectives de l'assolement triennal dans le dernier quart du XVIIe siècle[6].

Actuellement, les travaux thématiques et statistiques portant sur l'histoire de la propriété foncière sont nombreux; par contre, les cartes de finages asservis à ce mode d'exploitation collective demeurent rares[7]. Dans le canton de Vaud, historiens et géographes ont maintes fois décrit le mécanisme complexe de l'assolement, mais les cartes explicitant ce phénomène sur le terrain ne sont pas légion. Dans sa thèse parue en 1942, Georges Rapp avait tenté de reconstituer la répartition des soles[8] sur le territoire de Prangins[9]. En 1972, parallèlement à son étude de l'espace agricole vaudois, Georges Nicolas-Obadia présentait dans l'*Encyclopédie Illustrée du Pays de Vaud* une carte de l'assolement triennal à Gollion au XVIIe siècle[10]. Il était alors le premier, à notre connaissance, à

---

[5] Le finage désigne en général l'étendue d'une juridiction ou d'une paroisse. Par extension, on utilise aussi ce terme pour désigner une commune. FRÉDÉRIC GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, Paris 1885, t. IV, p. 10. FRANÇOIS DE DAINVILLE, *Le langage des géographes: termes, signes, couleurs des cartes anciennes: 1500-1800*, Paris 1964.

[6] Sur l'évolution historique de l'assolement triennal vaudois, voir GEORGES NICOLAS-OBADIA, *Atlas statistique agricole vaudois* (cité dorénavant *Atlas statistique*) dans *Cahiers de l'aménagement régional* 16, Lausanne 1974, p. 107-110. Une synthèse stimulante a été rédigée par GEORGES GROSJEAN, *De la centuriation romaine au paysage d'openfield. Bilan de trois décennies de recherche historique sur le parcellaire et l'habitat*, dans *Geographica Helvetica*, Berne et Zurich 1980, vol. 35, p. 109-116.

[7] ANNE RADEFF, *Lausanne et ses campagnes au XVIIe siècle*, Lausanne 1980, p. 19 (*Bibl. hist. vaud.* 69). L'auteur fournit sur ce sujet une bibliographie raisonnée aussi vaste que variée. Citons encore JEAN-PIERRE ANDEREGG, *Ferenbalm, Struktur und Entwicklung einer Landgemeinde*, Bern und Frankfurt/M 1973; ERIC GOLAY, *L'agriculture genevoise aux XVIIIe et XIXe siècles*, dans *Encyclopédie de Genève*, Genève 1983, t. II, p. 101-106; JEAN CHAPELOT ET ROBERT FOSSIER, *Le village et la maison au Moyen Age*, Paris 1980.

[8] Une sole, dite aussi fin de pie ou simplement fin, est une portion de territoire communal où les cultures varient de trois en trois ans; PIERREHUMBERT, *Dictionnaire*, p. 201.

[9] GEORGES RAPP, *La seigneurie de Prangins, du XIIIe siècle à la chute de l'Ancien Régime*, Lausanne 1942, p. 182-186, et reconstitution d'une carte de la commune vers 1743.

[10] GEORGES NICOLAS-OBADIA, *Assolement triennal de la communauté de Gollion au XVIIe siècle*, publié dans *Encyclopédie Illustrée du Pays de Vaud*, Lausanne 1972, t. III, p. 7.

avoir tiré des comparaisons de plans cadastraux successifs une représentation parlante et précise d'un finage d'assolement triennal[11]. Enfin, en juin 1984, Régine Cuagnier défendait à la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne un mémoire de géographie historique[12], et obtenait un résultat semblable à celui de Georges Nicolas, en analysant deux cartes de terroirs soumis à l'assolement triennal, Suchy et Chavornay, cartes dressées en 1727 par les commissaires François-Louis Haldimand et Emmanuel de Treytorrens[13].

Daté de 1675, le document que nous analysons dans les pages qui suivent leur est antérieur d'un demi-siècle. Il se situe à une époque où les progrès de la production agricole, comme de l'individualisme agraire, n'ont pas encore fortement entamé les structures communautaires. Les efforts de LL.EE. de Berne pour améliorer le rendement des herbages[14] et les passations à clos des prés n'ont de loin pas atteint l'ampleur qu'ils prendront au siècle suivant, suite aux mandats édictés en 1717 et 1771.

1675, c'est également l'époque où seigneuries rurales et communautés villageoises voient leurs territoires rénovés par des commissaires arpenteurs, soucieux d'accompagner les terriers[15] de plans visuels, traçant sur le papier leur vision de l'espace. Une vingtaine de plans visuels, élaborés sur l'ensemble du canton entre 1651 et 1675, sont parvenus jusqu'à nous[16]. Les bailliages de Morges, Aigle, Lausanne, Yverdon, Vevey, Moudon, Payerne, Orbe et Nyon possèdent plusieurs rénovations de ce type. Par

---

[11] La comparaison portait sur les plans cadastraux dressés en 1689, 1720, 1724, 1818-1819 et 1821; ACV, Gb 58 a, b, c et d.

[12] RÉGINE CUAGNIER, Aspects des systèmes de culture pratiqués à Chavornay et Suchy aux XVIIIe et XIXe siècles. Mémoire de licence présenté à la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, juin 1984, 54 pages dactylographiées, annexes, tableaux, cartes. Ce mémoire peut être consulté aux Archives cantonales vaudoises.

[13] ACV, Gc 1378/1 et Gc 1262/1.

[14] GEORGES-ANDRÉ CHEVALLAZ, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, Lausanne 1949, p. 67-68. Le mandat de 1591, rappelé en 1616, est resté sans effet notoire sur le paysage agraire.

[15] Les terriers, ou grosses de reconnaissances, sont des volumes dans lesquels sont consignées les reconnaissances prêtées par les tenanciers devant le commissaire.

[16] ANNE RADEFF, *Lausanne et ses campagnes...*, *op. cit.*, p. 66-67.

contre, on chercherait en vain semblable ouvrage dans le bailliage d'Avenches car, sous l'impulsion du commissaire bernois Samuel Gaudard, «on y a introduit, dès 1660, un système de rénovation de type alémanique: les reconnaissances générales[17] qui consistent en une reconnaissance unique prêtée par les autorités de la commune. Celles-ci versent au seigneur un cens annuel fixe qu'elles se chargent de répartir entre tous les tenanciers. On ne trouve donc plus de terrier décrivant les parcelles tenues par chaque tenancier et permettant une reconstitution de la propriété.»[18] A plus forte raison n'existe-t-il à Faoug ni plan visuel, ni carte topographique aux XVIIe et XVIIIe siècles. La première carte sera levée en 1816 par le commissaire arpenteur Jean-Jacques-Abraham Mayor (fig. 2). Elle est établie à l'occasion de l'élaboration du cadastre communal, ordonnée par le Gouvernement vaudois au début du XIXe siècle[19]. Ainsi, dans ce désert cadastral des XVIIe et XVIIIe siècles, cette description anonyme de 1675 revêt-elle un intérêt tout particulier puisque, en dressant un état de la propriété foncière sur les champs soumis à la dîme en grains, elle nous permet de reconstituer une carte du finage de Faoug, à la fin du XVIIe siècle (fig. 1), par comparaison avec l'état de 1816[20]. Certes, entre ces

---

[17] «La reconnaissance est la confession que [...] les censiers [tenanciers] font devant le commissaire, par laquelle ils reconnaissent qu'ils tiennent leurs fonds dépendant du fief de leur seigneur et qu'ils sont astreints à leur payer annuellement les redevances dont ils se trouvent chargés, lesquelles doivent être spécifiées», *Dictionnaire ou explications des termes du coutumier du Pays de Vaud*, Lausanne 1766, p. 260.

[18] ANNE RADEFF, *op. cit.*, p. 71. Sur le commissaire Samuel Gaudard, consulter la thèse de CATHERINE SANTSCHI, *Les évêques de Lausanne et leurs historiens, des origines au XVIIIe siècle*, Lausanne 1975, p. 262-270 (*MDR*, 3e série, t. XI). Les critiques de la méthode utilisée par le commissaire Gaudard sont clairement énoncées dans ACV, Fl 355.

[19] ACV, Ga 40 a, plan géométrique du village et territoire de Faoug, 1816, dressé par Jean-Jacques-Abraham Mayor, commissaire-arpenteur; ACV, Gc 1041/1, carte topographique aquarellée de la commune de Faoug.

[20] Si la carte et le plan cadastral de 1816 dénombrent très précisément la surface respective de chaque culture, l'enquête de 1675 relève uniquement l'étendue des terres emblavées dans les différentes pies. Nous avons donc commencé par cartographier les trois pies d'après la description de 1675, en localisant les quartiers à partir des lieux-dits de la carte et du cadastre de 1816. Les zones non emblavées n'étant pas décrites au XVIIe siècle, nous aurions pu les laisser vierges sur la figure 1. Mais s'agissant avant tout de jardins, chenevières, bois et marais, et favorisant une approche descriptive, nous avons opté en faveur de la reconstitution des zones non emblavées, en nous inspirant de l'état observé à l'aube du

deux dates, la répartition des cultures sur le terroir s'est quelque peu modifiée, mais les changements restent essentiellement confinés à l'augmentation des herbages au détriment des terres emblavées[21], phénomène que nous tenterons aussi d'interpréter.

Le finage de Faoug

La plupart de nos communautés d'assolement triennal présentent, dans les grandes lignes, un aspect semblable, aspect imposé principalement par les formes collectives de mise en valeur du sol. A Faoug, l'habitat demeure groupé, les fermes foraines inexistantes.

Au Nord-Ouest, sur les grèves du lac, le village s'étire le long des axes reliant Morat à Avenches, et Faoug à Salavaux. Autour de ces fermes trapues se blottissent d'abord les enclos des jardins, vergers et chenevières, entourés de haies vives ou de barrières de bois. Plus loin, quelques poses de prés, ouverts encore au XVIIe siècle, forment une zone tampon, annonçant les champs de céréales. Dans cette dernière portion du territoire communal, la plus étendue, vouée aux cultures, peu d'arbres et quelques haies seulement brisent la monotonie de ce paysage à champs ouverts[22]. Cet espace-là a été divisé, depuis le haut Moyen Age, en trois mas de superficie à peu près équivalente. Ce sont les soles ou «fins de pie» passant alternativement par les trois phases successives de l'assolement triennal.

Au Nord-Est, limitée par les communes voisines de Greng, Courgevaux et Clavaleyres, voici la première pie, appelée «En la grande fin du Chemin de Berne», dont les parcelles allongées comme de fines lanières sont consacrées à la même culture. En cette année 1675, elle porte les «blés», c'est-à-dire des céréales d'hiver ou

---

XIXe siècle, conscient du fait qu'il existe une part d'approximation et une légère marge d'erreur. Quant aux vignes, LL.EE. autorisent en 1646 les communiers à avigner une trentaine de poses, au Sud du Bois de Rosset, au lieu-dit Es Vignes.

[21] Il est fort peu crédible que l'évolution des herbages ait passé, entre 1675 et 1816, par une forte diminution avant de progresser. Cette hypothèse est d'ailleurs invérifiable en l'état actuel des sources.

[22] Une représentation ponctuelle de ce paysage est visible sur la limite entre Faoug et Clavaleyres, au lieu-dit En Champ Baulard, ACV, Gc 483.

«gros grains» tels le froment, le seigle ou le messel[23]. Pour limiter les risques de mauvaises récoltes, cette surface de 138 poses est morcelée en 19 quartiers[24], dans lesquels chaque cultivateur répartit ses champs.

Au Nord-Ouest, enserrée entre le lac et la commune d'Avenches, voici la seconde fin dite «En la grande fin dessous Coursilles». Emblavée en «avoines», elle porte des «menus grains», tel l'orge, ou des légumineuses. Cette surface semi-circulaire de 128 poses s'étire de part et d'autre de la route reliant Lausanne à Faoug, et encercle en partie le bois de Rosset. A son tour, elle est subdivisée en 13 quartiers.

Enfin, entre les deux, allongée dans un axe Nord-Sud, le long des chemins menant à Chandossel et à Clavaleyres, voici la «Fin des Coudres», troisième sole du finage, laissée en jachère — ou en semoroz[25] — cette année-là. Cette portion se repose de deux années de production. D'une surface de 124 poses, elle est à son tour subdivisée en 17 quartiers. Dès l'année suivante, il y aura rotation des cultures sur les soles, et la fin des «semoroz» recevra à l'automne le blé qui marque le début d'un cycle nouveau.

Les limites des pies ne sont jamais définies avec exactitude. Chaque fin de pie n'est pas séparée de sa voisine par une limite stricte, facilement identifiable, car l'agriculteur en connaît trop les

---

[23] Traditionnellement, l'agriculteur sème les «blés» ou «gros grains» en octobre, et moissonne en août de l'année suivante. Une courte jachère de septembre à février laisse la terre en repos. En mars, il sème l'«avoine» ou «menus grains», récoltés en septembre de la même année. Une longue jachère d'octobre à septembre de l'année suivante suit ces deux années de production, puis le cycle recommence en automne en semant les «gros grains». Ce modèle n'est pas unique et a subi bien des aménagements suivant les époques ou les régions du canton. ANNE RADEFF, *op. cit.*, p. 152-153; DANIEL FURIA ET PIERRE-CHARLES SERRE, *Techniques et sociétés, liaison et évolution*, Paris 1970, p. 84-85; JEAN BOUVIER, *Initiation au vocabulaire et aux mécanismes économiques contemporains*, Paris 1969, p. 62-65; un bon exemple savoyard nous est fourni par GÉRARD COLLOMB ET ROGER DEVOS, *Mémoire sur l'ancienne agriculture au pays du Léman. Réponses de Joseph-François Quisard à l'enquête du préfet de Barante, 1806*, dans *Le monde alpin et rhodanien* 1981, n° 4, p. 7-16.

[24] Chaque pie est subdivisée en quartiers, composés de parcelles soumises à la même culture ou laissées en jachère au même moment.

[25] Semor ou semoroz: autrefois champs en jachère, labourés au printemps ou au commencement de l'été pour y pratiquer une culture secondaire et préparer le labour plus profond de l'automne, PIERREHUMBERT, *Dictionnaire*, p. 562.

confins pour y planter une borne ou un repère fixe. Le commissaire œuvrant en 1675 n'est pas plus disert sur ce point que son successeur de 1816. Hormis les routes et les chemins, ni haie, ni fossé, ni bornage particulier ne viennent entamer ces vastes surfaces céréalières. La séparation de la pie des blés de celle des avoines ou des semoroz se dessine plutôt sur des lieux-dits, et certains quartiers constituent davantage des zones de contact que des limites strictes. Ainsi, par exemple, au Sud de la commune, «Derrière Grangette» est à cheval sur la pie des avoines et sur celle de la jachère, créant ainsi quelque imprécision, rendue cartographiquement parlant par des pointillés.

En 1675, la surface totale emblavée s'élève à 390 poses, divisées en 49 quartiers. Si la surface respective de chaque pie voisine une moyenne idéale de 130 poses, les quartiers reflètent une disparité plus marquée: dans la pie des blés, la surface des quartiers varie entre 2,5 et 22,5 poses; dans celle des avoines, elle passe de 2,5 à 23 poses ¾, et dans celle des semoroz, de 1,5 à 23,5 poses. Cette disparité de la surface des quartiers est atténuée par la régularité de celle des parcelles: 80% d'entre elles sont inférieures à 1 pose et oscillent entre 0,4 et 0,8 pose. C'est dire si l'émiettement des domaines issus des partages successoraux est considérable au XVIIe siècle déjà, et si l'imbrication des champs contribue à maintenir l'exploitation collective des terres. Comment donc agir autrement lorsqu'il n'est pas rare de voir le même agriculteur posséder plusieurs champs dans un même quartier, chacun étant séparé du suivant par ceux d'autres cultivateurs! Il est alors indispensable de travailler par équipe, chaque quartier, puis chaque sole étant au même moment labourés, ensemencés puis moissonnés.

Les pratiques communautaires rythment la vie villageoise et s'accompagnent de la vaine pâture. Les pies, débarrassées de leurs récoltes, sont alors ouvertes à la dent du bétail, et les bêtes s'en vont, sous la houlette du berger, brouter chaumes et herbes folles. Complétant cette maigre subsistance, le troupeau communal divague le long des grèves, sur le Paquier des Oies, par exemple, ou sur les berges du Chandon, en lisière du Bois de Rosset, comme en bordure du Marais de Faoug, passant ainsi d'un espace à l'autre en une chaîne quasi ininterrompue de pâturages. En principe, les communiers jouissent du droit de vaine pâture sur tous les fonds non enclos, même ceux des propriétaires les plus aisés, qui ont pu

néanmoins, dès le XVIe siècle, se racheter de cette servitude en versant à la commune une indemnité substantielle. Passant leurs prés et leurs champs «à record», les soustrayant ainsi au libre parcours, ils peuvent alors utiliser à leur profit exclusif les première et deuxième herbes.

C'est dans la progression constante et massive du nombre des fonds passés «à clos et à record» au cours du XVIIIe siècle qu'il faut rechercher l'une des origines de la modification des structures agraires, entraînant une variation sensible des surfaces emblavées et des rendements céréaliers. Ainsi à Faoug, entre 1675 et 1816, la surface totale des champs emblavés chute de 390 à 286 poses[26], accusant en faveur des prés un déséquilibre de 104 poses. Durant cette période, «La grande fin du chemin de Berne» (pie des blés) subit un profond empiètement des prés clos dans les terres emblavées. Partant du bas-côté de la route tendant de Lausanne à Berne, un vaste couloir rattache les grèves du lac au marais (fig. 2). Quatre quartiers, dont Derrière Verdau et Es Riettes, soit environ 40 poses, sont ainsi soustraits aux céréales. Au Nord-Est de Faoug, la progression des chenevières dans les fins de pie atteint presque 9 poses.

Sur «La grande fin dessous Coursilles» (pie des avoines), deux quartiers, sis Es Prés du Village, ont totalement disparu (La Millière et Au Culat) alors que deux autres ont été fortement entamés. Le recul des champs sur cette fin s'élève à 31 poses environ.

«La fin des Coudres» (pie des semoroz) est également amputée de deux quartiers, En Baise et Sus Armaz, alors que des prés apparaissent à la limite septentrionale de la fin, au milieu des champs. Là encore, les emblavures ont reculé de 25 poses environ.

Cette forte diminution des surfaces emblavées, opérée en un laps de temps relativement court, dénote une réorientation profonde de la production agricole, et partant une modification des structures agraires. Parallèlement, une conjoncture économique favorable accompagne cette mutation.

En effet, à la fin du XVIIe siècle, suivant en cela une tradition observée dans de nombreuses communes du Plateau, Faoug pratique encore une agriculture d'autosubsistance, à but autarcique,

[26] ACV, Gc 1040/1 et Fl 356.

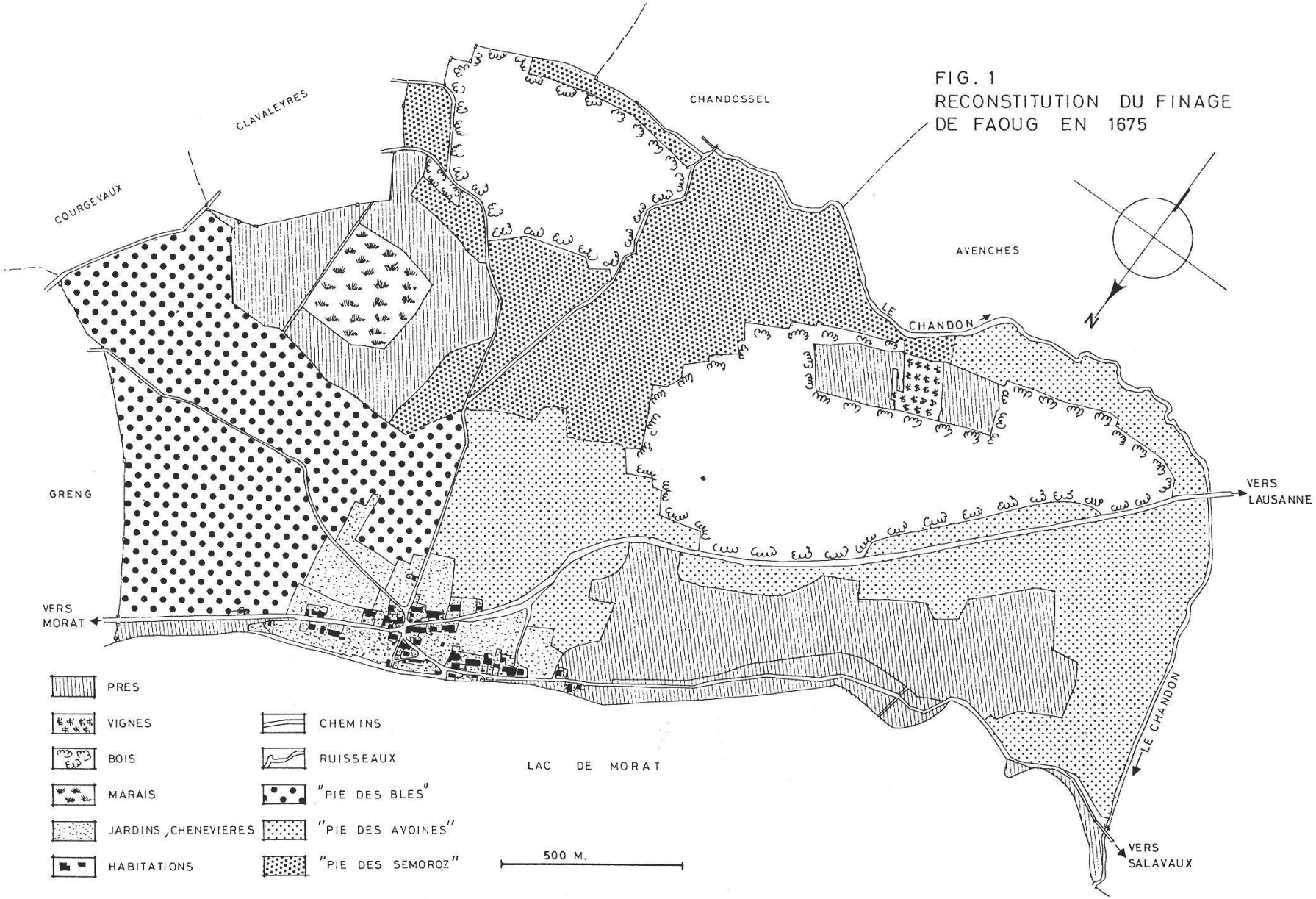

FIG. 1
RECONSTITUTION DU FINAGE DE FAOUG EN 1675

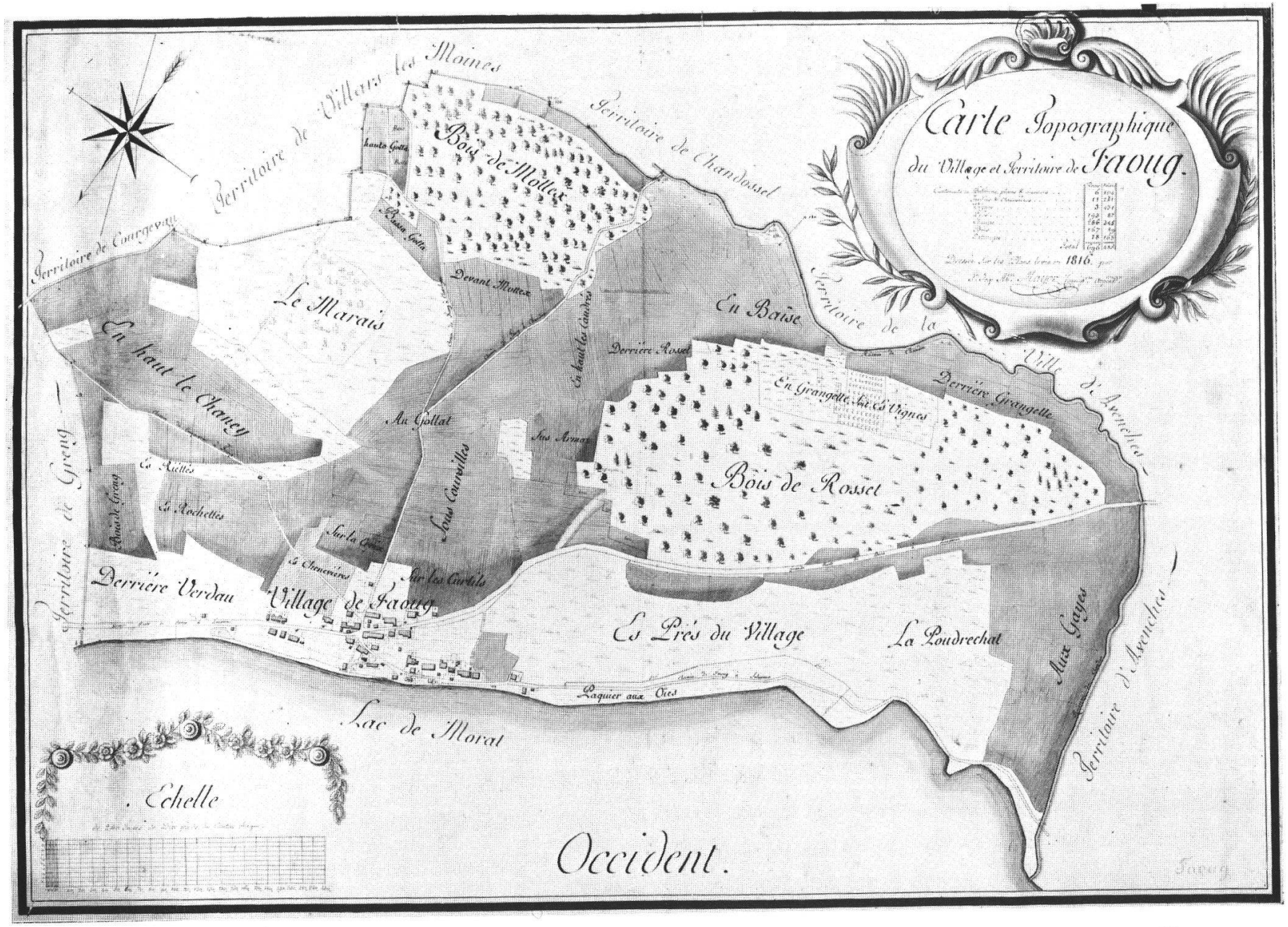

Fig. 2. Carte topographique du village et territoire de Faoug dressée sur les plans levés en 1816 par Jean-Jacques-Abraham Mayor, commissaire-arpenteur.

maintenant un équilibre précaire entre cultures céréalières et production fourragère. Le paysan souffre alors d'un faible rendement à l'hectare, dû à un manque de fumure, et le carcan des usages communautaires le contraint à l'élevage extensif[27].

Dès le XVIIIe siècle, soutenues par un mouvement physiocratique influent, LL.EE. de Berne remédient progressivement à cet état de choses: aux ordonnances souveraines de 1717 et 1771, limitant la vaine pâture et encourageant les passages à clos, s'ajoute l'introduction progressive des fourrages artificiels (trèfle, luzerne ou esparcette) sur une portion toujours plus étendue des champs en jachère[28]. De cette manière, la polyculture céréalière revalorisée permet de développer l'élevage par l'extension des prés clos et la culture de fourrages artificiels.

A ces progrès agronomiques, ajoutons que les habitants de Faoug ont la réputation d'être industrieux: «Le peuple y est intelligent, actif, laborieux et bon cultivateur», relève le pasteur Jean-Pierre Agassis en 1764[29]. «Sans négliger leurs terres qui sont bonnes et en bon état, le commerce en vins, en graines [et] en chevaux en occupe une bonne partie.» Plusieurs voyageurs confirment ce jugement en 1815[30], 1818[31] et 1824: François Recordon, à la suite de Philippe Bridel, ne définit-il pas Faoug comme «un village paroissial au bord du lac de Morat, où il se fait quelque commerce en vins et en chevaux»[32]?

C'est donc bien dans l'élevage et le commerce des chevaux qu'il faut chercher l'origine d'une réorientation de la production agricole traditionnelle. Les terres arables en partie passées à clos sont transformées en prés et prairies permanents. Il est donc normal de

---

[27] GEORGES NICOLAS-OBADIA, *Atlas statistique*, p. 108.

[28] GEORGES-ANDRÉ CHEVALLAZ, *Aspects de l'agriculture...*, p. 67-68. NICOLAS MORARD, *Les premières enclosures dans le canton de Fribourg et les progrès de l'individualisme agraire*, dans *Revue suisse d'histoire* 1971, p. 249 s.

[29] ACV, Ea 1, «Tableaux et mémoires relatifs à la population du Pays de Vaud», 1764, 1 volume sous paroisse de Faoug. Cette enquête fut reprise par PAUL MAILLEFER, *Le Pays de Vaud au XVIIIe siècle*, dans *Revue historique vaudoise* 1893, p. 6-49 et 80-90. Le pasteur Jean-Pierre Agassis en poste à Faoug de 1764 à 1784 succède au ministre Samuel Pillard. Nouvellement établi dans la commune au moment de l'enquête, il nous transmet ses impressions premières.

[30] *Essay statistique sur le canton de Vaud*, Zurich 1815, p. 149.

[31] PHILIPPE BRIDEL, *Essai statistique sur le canton de Vaud*, Zurich 1818, p. 167.

[32] FRANÇOIS RECORDON, *Manuel historique, topographique et statistique de Lausanne et du canton de Vaud*, Lausanne 1824, p. 294.

voir baisser la production céréalière. Christian Pfister observe à Faoug, entre 1755 et 1795, une chute spectaculaire du produit de la dîme en grains, de l'ordre de 20%[33].

Une conjoncture économique favorable, accompagnée de divers facteurs politiques stimulants, concourt à développer l'élevage et le commerce des chevaux. La seconde moitié du XVIIIe siècle voit le prix des bestiaux monter sensiblement[34]. Dans le même temps, LL.EE. de Berne animent une politique de rénovation et d'amélioration des voies de communication, stimulant ainsi échanges et transports. Placés sur l'axe principal de Lausanne à Berne, les éleveurs de Faoug trouvent un débouché immédiat à leur production chevaline. A l'aube du XIXe siècle, l'activité commerciale s'intensifie quand un entrepôt franc voit le jour à Faoug, créé spécialement pour le commerce des vins[35]. Parallèlement, les campagnes militaires napoléoniennes requièrent au travers de toute l'Europe un nombre croissant de têtes de bétail et de chevaux. Enfin, avec l'entrée du Pays de Vaud dans le corps helvétique et l'instauration d'un libre-échange confédéral, les éleveurs broyards allaient directement profiter de l'intensification des transports.

Ainsi donc, dès le début du XVIIIe siècle jusqu'au premier quart du XIXe, les coups de boutoir répétés d'une conjoncture économique favorable aux éleveurs accélèrent l'effacement des pratiques communautaires et des structures agraires issues du Moyen Age.

Vers 1816, au moment où le commissaire Mayor dresse la carte du finage de Faoug, cette grande mutation agricole est encore en train de s'accomplir.

Conclusion

Quelles raisons poussèrent LL.EE. de Berne à effectuer, en 1675, à Faoug, pareil relevé cadastral fort dispendieux de prime abord? Nul doute que la dîme en grains devait engendrer sur ce

---

[33] CHRISTIAN PFISTER, *Agrarkonjunktur und Witterungsverlauf im westlichen schweizer Mittelland zur Zeit des Oekonomischen Patrioten, 1755-1797*, Liebefeld/Bern 1975, p. 144-145, carte.

[34] GEORGES NICOLAS-OBADIA, *Atlas statistique*, p. 108.

[35] EUGÈNE MOTTAZ, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne 1914-1921, article Faoug, t. I, p. 720.

terroir difficultés multiples et contestations variées. Les ordonnances baillivales et les litiges incessants sont encore là pour nous le rappeler. Or, dès la fin du XVIe siècle, nous assistons à une lente mais constante remontée du prix des céréales[36] et, afin d'éviter conflits et abus générateurs de perte de temps et de manque à gagner, LL.EE. déploient au XVIIe siècle un effort soutenu visant à créer et à posséder des dîmeries compactes, afin d'assurer cette redevance lucrative et d'en faciliter la perception. Dans cette optique, notaires et commissaires procèdent sur l'ensemble des bailliages céréaliers à des échanges de parcelles ou rachètent les droits des seigneurs locaux, des riches particuliers, des institutions ou des communautés. Le dénombrement méticuleux des parcelles emblavées sur le finage de Faoug s'inscrit dans ce vaste mouvement de désimbrication des dîmeries: partageant le produit de la dîme en grains avec la cure de Faoug, LL.EE. ordonnent de circonscrire les droits de chacune des parties, prélude à un rachat ou à un dédommagement éventuel[37]. En gestionnaires attentifs, elles font délimiter avec précision le bien de chacun, ce qui nous a permis d'établir une reconstitution du finage en 1675, en comparant la carte levée en 1816.

Ainsi avons-nous tenté de fixer le paysage familier aux agriculteurs de Faoug sous la domination bernoise et d'approcher une réalité que les reconnaissances générales introduites par le commissaire Gaudard avaient escamotée. Saisissant le processus évolutif

---

[36] ANNE RADEFF, *Les prix des céréales à Lausanne de 1550 à 1720*, dans *Revue historique vaudoise* 1978, p. 11-20.

[37] Ce processus a été plusieurs fois mis au jour dans les travaux sur les dîmes entrepris à l'Université de Lausanne sous la conduite du professeur Alain Dubois. Voir notamment: JACQUES CHRISTINAT, La dîme dans le bailliage de Romainmôtier sous le régime bernois, mémoire dactylographié de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, 1979, 66 pages; PHILIPPE HEUBI, La grande dîme en graines dans le bailliage d'Yverdon. Aspects de l'administration bernoise, mémoire Lettres, Lausanne, 1976, 95 pages; PATRICK-RONALD MONBARON, Le bailliage de Lausanne au XVIIIe siècle et plus particulièrement les dîmes de Leurs Excellences de Berne «à cause de leur château de Lausanne», d'après les comptes baillivaux, mémoire Lettres, Lausanne, 1981, 3 volumes dactylographiés; VINCENT NICOD, Aspects de la grande dîme en graines de Leurs Excellences de Berne et de Fribourg dans le bailliage commun d'Orbe-Echallens au XVIIIe siècle, mémoire Lettres, Lausanne, 1979, 94 pages. Ces mémoires peuvent être consultés aux Archives cantonales vaudoises.

intervenu au XVIIIe siècle, nous avons pu le replacer dans une image dynamique de la métamorphose du paysage agraire.

Un regret tout de même: à notre connaissance, semblable enquête effectuée sous l'égide de LL.EE. de Berne reste sans exemple, et cela est d'autant plus regrettable que ces relevés exhaustifs auraient permis d'effectuer sur d'autres terroirs une radioscopie des structures agraires vers la fin du XVIIe siècle.